

UN ETE TENDU

Les Français apprennent à vivre avec la menace terroriste, qui dépasse désormais le champ de la sécurité intérieure.

Les Français vivent depuis plusieurs mois une vague d'attentats. Le jour de la fête nationale, sur la promenade des Anglais à Nice, et le 26 juillet dans une église de Saint-Etienne-du-Rouvray, des attaques revendiquées par l'organisation « Etat islamique » ont fait 87 morts. D'autres attaques commises en Allemagne les 19 et 24 juillet ont été revendiquées par la même organisation.

Le terrorisme est devenu une menace qui pèse au-delà de l'engagement des forces de sécurité. Sur le plan culturel, plusieurs festivals et événements populaires ont été annulés, dont la braderie de Lille, qui devait se tenir les 4 et 5 septembre. Sur le plan économique, les arrivées sur le territoire national par les aéroports sont en baisse de 7% depuis janvier, malgré l'organisation de l'Euro 2016 de football. Au cours du 1^{er} semestre, les hôtels franciliens ont accueilli 1 million de touristes de moins qu'en 2015. La lutte contre le terrorisme figure désormais au premier rang des préoccupations des Français. Ainsi, la sécurisation des écoles est un enjeu de la rentrée scolaire. En conséquence, les questions de sécurité, d'identité, de laïcité saturent l'espace politique et médiatique.

Le Parlement a adopté définitivement la réforme du code du travail, mais les indicateurs économiques restent décevants.

Le Parlement a mis à profit la session extraordinaire de juillet pour adopter définitivement la réforme du code du travail portée par Myriam El Khomri, le projet de loi sur la biodiversité, ainsi que le projet de loi organique relatif à la magistrature. L'examen d'autres textes est également presque achevé : les projets de loi relatifs à la transparence de la vie économique (« Sapin 2 »), à la modernisation de la justice et au numérique. Enfin, l'état d'urgence a été prorogé jusqu'à janvier 2017.

Dans ce contexte, la performance économique du pays reste décevante. Si le taux de chômage s'oriente à la baisse, atteignant 9,9% de la population active au 2^{ème} trimestre 2016 contre 10,4% au 2^{ème} trimestre 2015, la croissance reste insuffisante, avec un taux de 0% au 2^{ème} trimestre 2016 et un acquis de croissance de 0,7% en 2016. La croissance pour l'année 2016 devrait donc être équivalente à celle de 2015 (1,3%), mais inférieure à l'objectif envisagé par la loi de finances (1,5%) et à la moyenne de la zone euro (1,6%).

UNE RENTREE POLITIQUE AGITEE

La campagne pour l'élection présidentielle de 2017 est lancée, avec une forte concurrence à gauche comme à droite.

L'année qui s'ouvre sera fortement marquée par les échéances électorales. Aux Etats-Unis (8 novembre 2016), en France (avril, mai et juin 2017) puis en Allemagne (entre août et octobre 2017), les scrutins successifs porteront au pouvoir des équipes qui devront traiter de deux enjeux majeurs : d'une part, la lutte contre le terrorisme, la situation en Syrie et la gestion des réfugiés ; d'autre part, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et l'avenir de l'Europe et de la zone euro.

En France, le Président de la République fait face à la candidature de plusieurs de ses anciens ministres. Cécile Duflot a annoncé qu'elle participerait à la primaire écologiste, tandis que Benoît Hamon et Arnaud Montebourg ont pris position pour s'opposer à une nouvelle candidature de

François Hollande. Emmanuel Macron a pour sa part démissionné du Gouvernement afin de préparer son éventuelle candidature, sans toutefois en faire l'annonce. La gauche est parcourue par une fracture idéologique forte, qui est le reflet des remous qui ont secoué la majorité parlementaire depuis l'élection de François Hollande. Les échecs électoraux aux élections intermédiaires ont achevé d'attiser les tensions au sein du Parti socialiste, qui avait fait des collectivités territoriales de véritables bastions. Le format et le calendrier de la primaire de la gauche sont encore imprécis, de même que la participation de l'ensemble des candidats socialistes, notamment Arnaud Montebourg.

A droite, les solutions présentées par les différents candidats semblent particulièrement homogènes sur le fond. Les personnalités diffèrent, autant que la méthode et le rythme des réformes proposées. Les sondages d'opinion sont dominés par Alain Juppé, Nicolas Sarkozy, François Fillon et Bruno Le Maire. La participation de Nathalie Kosciusko-Morizet, également candidate, semble se heurter à des difficultés à recueillir les parrainages nécessaires, tandis que Jean-François Copé aurait réussi à se qualifier.

S'agissant du Front national, les Français se sont habitués à sa forte présence dans le paysage médiatique et politique. L'évolution et la hausse constante de l'électorat du FN, due notamment à une crise de la représentation, ne peuvent être niées, comme la relative unité du parti derrière une candidate évidente, Marine Le Pen. Toutefois, il est aujourd'hui difficile de prévoir le second tour de l'élection présidentielle, conditionné à la fois par le résultat des primaires et par les événements extérieurs qui se produiront d'ici à avril 2017. A l'inverse, il n'est pas impossible que le FN parvienne à faire élire un nombre suffisant de députés pour être, pour la première fois dans le cadre d'une élection législative non-proportionnelle, en situation de composer un groupe politique à l'Assemblée nationale.

Primaires et non-cumul des mandats participent au changement du paysage politique.

Ainsi, la France devrait connaître pour la première fois des élections primaires à gauche et à droite. La persistance des bons résultats du Front national contraint les autres partis à construire un rassemblement dès le 1^{er} tour. Le résultat des primaires élimine les candidats perdants et renforce le candidat victorieux. Les primaires semblent donc être devenues une étape décisive pour gagner l'élection présidentielle.

L'expérience montre cependant que la victoire lors de la primaire ne suffit pas à construire une majorité parlementaire consistante. François Hollande a dû gouverner avec une majorité qui s'est rapidement délitée, car elle ne correspondait pas à la politique que celui-ci a souhaité conduire. En conséquence, les investitures pour les législatives devront s'articuler avec le résultat de la primaire. C'est l'option choisie par Les Républicains. La primaire permet alors de construire une majorité cohérente pour gouverner. C'est l'instrument de l'ouverture des partis politiques. L'adhésion à un parti n'est pas une condition, ni pour être candidat, ni pour être électeur. Néanmoins, les primaires sont organisées par les partis, qui en sortent renforcés lorsque la participation est importante. La primaire est donc conforme à l'article 4 de la Constitution de la Vème République : « les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage ».

Le non-cumul des mandats, qui s'appliquera à partir des élections législatives de juin 2017, participera à la construction du paysage politique futur. En contraignant les élus à choisir entre leur mandat de parlementaire et leurs fonctions exécutives locales, la réforme entraînera une recomposition et un renouvellement inédits des deux chambres. Toutefois, plusieurs candidats de droite souhaitent revenir sur cette réforme en cas de victoire à l'élection présidentielle. Y parviendront-ils ?

LES DERNIERS TRAVAUX DU GOUVERNEMENT

Ordre du jour de la session extraordinaire de septembre

Le Parlement est convoqué en session extraordinaire à partir du mardi 26 septembre. Seront notamment à l'ordre du jour de cette session :

- Le **projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique** – après adoption en première lecture du texte en juillet, une commission mixte paritaire sera convoquée le 14 septembre avant son retour en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale ;
- Le **projet de loi Egalité et Citoyenneté** – la commission spéciale chargée de son examen au Sénat se réunira le mardi 13 septembre avant un examen en séance publique du 4 au 6 octobre ;
- Le **projet de loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle**, qui sera examiné en nouvelle lecture par le Sénat lors des séances des 27, 28 et 29 septembre 2016 ;
- Le **projet de loi pour une République numérique** : suite à l'accord trouvé en commission mixte paritaire, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi le 20 juillet dernier et le Sénat devrait en faire autant le 28 septembre ;
- Le **projet de loi relatif à une liaison ferroviaire entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**, qui sera examiné en commission le mardi 20 septembre puis en séance publique une semaine plus tard ;
- La **proposition de loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias**, qui devra être discutée en nouvelle lecture par le Sénat, lors de la séance du jeudi 29 septembre, suite au désaccord entre les deux chambres en commission mixte paritaire.

Budgets et textes annoncés

Dans le cadre de la session ordinaire qui s'ouvrira le 3 octobre, outre les textes budgétaires, le Parlement se penchera sur trois nouveaux textes : les projets de loi relatifs à l'**Egalité réelle en Outre-mer et au statut de Paris, d'ores et déjà déposés** et le projet de loi de **modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne**.

Le calendrier des textes budgétaires sera le suivant :

- Le **projet de loi de finances pour 2017** doit être déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale mardi 11 octobre 2016 au plus tard. La discussion en séance à l'Assemblée nationale est programmée du mardi 18 au lundi 24 octobre pour la première partie et du mardi 1^{er} au vendredi 18 novembre pour la deuxième partie. Le Sénat devra examiner les deux parties entre le jeudi 24 novembre et le mardi 13 décembre. L'adoption définitive du projet de loi de finances doit intervenir au plus tard le vendredi 23 décembre.
- Le **projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017** doit être déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale mercredi 19 octobre 2016 au plus tard. La discussion en séance sur le PLFSS à l'Assemblée nationale aura lieu du mardi 25 au vendredi 28 octobre ; celle au Sénat est prévue du lundi 14 au samedi 19 novembre. Le texte devra être adopté définitivement au plus tard le jeudi 8 décembre.

- Enfin, le Gouvernement déposera également un **projet de loi de finances rectificative**, attendu pour la mi-novembre.

Lors du débat d'orientation budgétaire, le ministre du Budget a d'ores et déjà exposé les priorités du Gouvernement. Trois pôles de dépenses sont identifiés comme prioritaires : le plan pour l'emploi, la sécurité (hausse des budgets des ministères de l'Intérieur, la Justice et la Défense) et l'éducation. De nouvelles économies sont prévues sur les budgets des ministères des Finances, de l'Economie et de l'Aménagement du territoire. A l'inverse, le Gouvernement a tenté de rassurer les élus locaux, en prévoyant une baisse des dotations aux collectivités territoriales moindre que prévue. Deux mesures d'allègement des charges des entreprises ont déjà été annoncées : le CICE devrait être relevé (porté de 6 % à 7 % de la masse salariale, pour les salaires allant jusqu'à 2,5 smic versés à partir du 1^{er} janvier 2017), tandis que l'impôt sur les sociétés des PME devrait être diminué (passant d'un taux de 33,3 % à 28 %).

Le Gouvernement n'aurait, à l'inverse, pas tranché les modalités d'un allègement des impôts pour les ménages : baisse d'un impôt sur le revenu, augmentation de la prime d'activité ou, comme y appelle la rapporteure générale du budget à l'Assemblée nationale, la députée PS Valérie Rabault, un relèvement du seuil de revenus qui déclenche le paiement de la CSG. Dans ces conditions, il paraît difficilement envisageable que le déficit public passe sous la barre des 3% du PIB. A noter également que ces textes budgétaires seront marqués par la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.